

### Traitement des demandes d'affectation dans les formations du palier 3<sup>e</sup> :

- pour les élèves scolarisés dans un établissement hors contrat,
- pour les élèves en instruction dans la famille,
- dans le cadre d'un retour en formation initiale.

<p style="text-align: center;"><b>Élèves de l'enseignement privé hors contrat</b></p>	<p>- Conformément à la note de service n°81-173 du 16 avril 1981, l'admission dans l'enseignement public est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée.</p> <p>- L'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe actuellement fréquentée et à la classe dans laquelle l'élève souhaite poursuivre ses études</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche de renseignement des élèves souhaitant s'inscrire dans un établissement public ou privé sous contrat à transmettre à la DRAIO par mël : <a href="mailto:bo.secretariat@ac-reunion.fr">bo.secretariat@ac-reunion.fr</a> <b>avant lundi 07 avril 2025</b>.</li> <li>➤ L'examen d'admission en 2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> pro ou 1<sup>re</sup> année de CAP validé par le recteur ou son représentant, porte sur trois disciplines : Français, Mathématiques, Langue vivante Anglais et sera organisé par le rectorat <b>mercredi 16 avril 2025</b>.</li> <li>➤ En cas de réussite, le chef d'établissement d'origine envoie la fiche de candidature Affelnet dûment complétée <b>avant vendredi 30 mai 2025</b> à la DRAIO qui effectue la saisie.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Élèves en instruction dans la famille</b></p>	<p>La famille doit transmettre à la DRAIO par mël : <a href="mailto:bo.secretariat@ac-reunion.fr">bo.secretariat@ac-reunion.fr</a> <b>avant vendredi 06 juin 2025</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fiche de candidature pour les élèves en instruction en famille vers 2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> pro, 1<sup>re</sup> année de CAP. Attention pour une demande vers la 2<sup>de</sup> GT, la famille doit se rapprocher du lycée de secteur pour recueillir son avis.</li> <li>➤ Un justificatif de domicile à la Réunion.</li> <li>➤ Le dernier bilan de contrôle.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Retour en formation initiale</b></p>	<p>Les candidats au retour en formation initiale seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ dans un premier temps dans le cadre du tour suivant <b>n°1 ou n°2</b> d'Affelnet Lycée.</li> </ul> <p>Pour être recevable la candidature doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir reçu un avis favorable de l'établissement d'accueil demandé,</li> <li>- parvenir avec un dossier complet à la DRAIO <b>avant mardi 08 juillet 2025</b> pour une participation au tour suivant n°1 <b>et avant mercredi 27 août 2025</b> pour le tour suivant n°2 : <a href="#">fiche individuelle d'accompagnement pour un retour en formation initiale</a> dûment renseignée et signée par l'ensemble des partenaires + <a href="#">fiche de candidature sur places vacantes</a> + trois derniers bulletins scolaires.</li> </ul> <p>La DRAIO saisira la candidature dans Affelnet Lycée uniquement si ces conditions sont réunies.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ dans un deuxième temps dans le cadre des commissions focales à partir du mois de septembre 2025</li> </ul>